

Par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 mars 2012, M. De Linge, Roland, Directeur général au sein de l'Administration des Finances et du Budget (AFB)/Direction générale, est admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2012. L'intéressé est autorisé à porter le titre honorifique de son grade.

Par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 11 juin 2012, Mme Charles, Marie-Henriette, Attaché au sein de l'Administration de l'Economie et de l'Emploi (AEE)/Direction Relations économiques, est admise à faire valoir ses droits à la pension de retraite à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2012. L'intéressée est autorisée à porter le titre honorifique de son grade.

Par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 11 juin 2012, M. De Buysscher, Christian, Ingénieur au sein de l'Administration de l'Équipement et des Déplacements (AED)/Direction Gestion et Entretien des Voiries, est admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2012. L'intéressé est autorisé à porter le titre honorifique de son grade.

Bij besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 26 maart 2012 wordt de heer De Linge, Roland, Directeur-generaal bij het Bestuur Financiën en Begroting (BFB)/Algemene Directie, gemachtigd aanspraak te maken op het rustpensioen met ingang op 1 december 2012. Het is belanghebbende toegelaten om de eretitel van zijn graad te voeren.

Bij besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 11 juni 2012 wordt Mevr. Charles, Marie-Henriette, Attaché bij het Bestuur Economie en Werkgelegenheid (BEW)/Directie Economische Betrekkingen, gemachtigd aanspraak te maken op het rustpensioen met ingang op 1 december 2012. Het is belanghebbende toegelaten om de eretitel van haar graad te voeren.

Bij besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 11 januari 2012 wordt de heer De Buysscher, Christian, Ingenieur bij het Bestuur Uitrusting en Vervoer (BUV)/Directie Beheer en Onderhoud van de Wegen, gemachtigd aanspraak te maken op het rustpensioen met ingang op 1 november 2012. Het is belanghebbende toegelaten om de eretitel van zijn graad te voeren.

#### COLLEGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

[2012/31870]

**7 DECEMBRE 2012. — Arrêté 2012/1520 du Collège de la Commission modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les membres du Collège de la Commission communautaire française**

Le Collège,

Vu la loi spéciale des réformes institutionnelles, l'article 87, § 3, modifié par la loi spéciale du 8 août 1980;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, les articles 79 et 79bis;

Vu le Décret II de la Communauté française du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française;

Vu le Décret III de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française;

Vu l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les membres du Collège de la Commission communautaire française, modifié par l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 19 juillet 2012;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Le présent arrêté règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée aux articles 127 et 128 de celle-ci.

**Art. 2.** A l'article 4 de l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les membres du Collège de la Commission communautaire française, les mots « M. Emir Kir » sont remplacés par les mots « M. Rachid Madrane ».

**Art. 3.** Le présent arrêté produit ses effets le 7 décembre 2012.

Bruxelles, le 7 décembre 2012.

Par le Collège :

Le Président du Collège en charge du Budget,  
de l'Enseignement, du Tourisme et des Relations internationales,  
Ch. DOULKERIDIS

Membre du collège en charge de la Cohésion sociale,  
Ch. PICQUE

Membre du Collège en charge de la Fonction publique,  
de la Politique de la Santé et de la Formation professionnelle des Classes moyennes,  
B. CEREXHE

Membre du Collège en charge de la Politique d'Aide aux Personnes handicapées,  
Mme E. HUYTEBROECK

Membre du Collège en charge de la Formation professionnelle, de la Culture,  
du Transport scolaire, de l'Action sociale, de la Famille, du Sport et des Relations internationales,  
R. MADRANE